

# LE PATIENT AU CŒUR DES NOUVELLES INSTANCES D'EXPERTISE DE L'ANSM



## CONSEIL SCIENTIFIQUE garant de la stratégie scientifique de l'ANSM



15  
COMITÉS  
PERMANENTS

COMITÉS  
SCIENTIFIQUES  
TEMPORAIRES

1 COMITÉ  
D'INFORMATION  
DES PRODUITS  
DE SANTÉ (CIPS)

Ces nouvelles instances sont composées de 20 membres au maximum, experts de différentes disciplines, y compris les représentants des associations agréées de patients.

Ces instances intègrent toutes une **DIMENSION SOCIÉTALE** avec une approche tournée vers le **PATIENT**. Leur création s'inscrit dans la stratégie d'**OUVERTURE** de l'ANSM.

Les membres sont soumis aux règles de **DÉONTOLOGIE** et de **TRANSPARENCE** de l'Agence.

## AUTRES INSTANCES DE L'ANSM



- ◆ CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

- ◆ 3 COMITÉS D'INTERFACE  
*(associations de patients,  
Collège de la médecine générale  
et représentants des industriels)*

- ◆ COMITÉS DE LA PHARMACOPÉE

